

ORDRE DU JOUR DU 4 SEPTEMBRE 2012

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2012
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
 - MRC des Chenaux – Adoption du règlement 2012-81
 - MRC des Chenaux – Rencontre pour le schéma de couvertures de risque en incendie
 - PG – Proposition d'un projet régional d'unité d'évaluation en ligne
 - MRC des Chenaux - Pacte rural fonds dédié aux municipalités
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures de journal général d'août 2012
8. Rapport d'inspection des bornes incendie
9. Réseau d'égout municipal – rang Saint-Alexis Ouest
10. Rénovations – Salle Édifice municipal
11. Loyer du 660-A, rue principale
12. Questions diverses
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 septembre 2012, à 20 h 00, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Monsieur Jean-Claude Milot, maire
 Mesdames Françoise Asselin, conseillère
 Nicole Grenon, conseillère
 Messieurs Jacques Lefebvre, conseiller
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller
 Marc Cossette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 12, comme suit :

- Usage du camion municipal
- Fabrique St-Luc / travaux garage

3. Résolution 2012-09-110

Approbation des procès-verbaux du mois d'août 2012

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois d'août 2012, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. Résolution 2012-09-111

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (liste sélective venant de l'historique des chèques) au cours du mois d'août 2012, datée du **30 août 2012**, du numéro **210985** au numéro **211009** incluant des paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **51 313.80 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**analyse comptes fournisseurs datée du 29 août 2012**) du mois d'août 2012, pour un montant de **13 800.48 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois d'août 2012, datée du **29 août 2012**, pour les salaires versés du numéro # **502383** au numéro # **502407**; pour un montant total de **7 881.26 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Lecture de la correspondance

a. **MRC des Chenaux – Adoption du règlement 2012-81**

Le directeur général nous transmet des documents, suite à l'adoption du règlement 2012-81 *relatif aux heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire de la MRC des Chenaux*. En vertu de la Loi sur les véhicules hors route (L.R.Q., ch. V-1.2), une MRC peut par règlement déterminer les heures pendant lesquelles la circulation des véhicules hors route est permise, ledit règlement statue que la circulation est permise de jour, comme de nuit, sur tout le territoire de la MRC des Chenaux. La réglementation porte sur les sentiers et non dans les chemins publics relevant des municipalités.

b. **MRC des Chenaux – Rencontre pour le schéma de couvertures de risque en incendie**

Le coordonnateur-préventionniste de la MRC, Mathieu Ouellette, sollicite une rencontre avec les élus et le directeur du service de sécurité incendie, qui a pour but de nous informer de l'état d'avancement du plan d'action pour notre municipalité et de recueillir nos commentaires pour l'avancement de ce dossier. Nous devons donc transmettre deux dates de disponibilité le plus tôt possible. La date soumise est le lundi le 24 septembre à 19 h 00 ou un autre lundi au cours du mois d'octobre.

c. **PG – Proposition d'un projet régional d'unité d'évaluation en ligne**

La directrice générale soumet à l'attention du conseil, une proposition qui a été déposée lors de la dernière rencontre des directeurs généraux à la MRC, ce genre de service est de plus en plus instauré dans les municipalités (ex : Trois-Rivières, municipalités de la MRC de Portneuf, etc.). C'est un projet qui implique les 10 municipalités de notre MRC, puisqu'il est prévu un partage des frais annuels des rôles d'évaluation en ligne, il est aussi prévu des redevances à la municipalité qui représente 35 % des coûts que doivent payer les utilisateurs du service (notaire, institution financière, agent immobilier, évaluateurs, etc.). Pour le grand public, il n'y a pas de frais pour obtenir la fiche d'évaluation d'une propriété n'incluant pas le montant des taxes. Le conseil discute de cette proposition, monsieur le maire va parler de cette proposition à la prochaine séance de la table des maires et nous en discuterons lors d'une prochaine rencontre.

d. **MRC des Chenaux - Pacte rural fonds dédié aux municipalités**

Nous recevons une correspondance nous mentionnant qu'il serait important que nous déterminions cet automne, les projets à réaliser pour notre municipalité dans le cadre du Pacte rural; nous avons deux années d'enveloppe budgétaire de disponible pour la réalisation de projets. L'enveloppe disponible représente la somme de 22 120 \$ plus la contribution municipale de 12 000 \$. La directrice générale soumet à l'attention du conseil, la liste des projets suggérés, afin que les élus

établissent les priorités. Le conseil discute de cette liste, il sera nécessaire d'obtenir d'autres prix avant d'officialiser les projets qui seront présentés; la demande sera donc soumise en octobre prochain.

6. Rapport des travaux de voirie

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de **77 646.84 \$** Il reste des travaux obligatoires à réaliser pour un montant de **32 989.16 \$** en conservant une réserve en cas d'imprévus de 5 000\$ et en tenant compte de la subvention discrétionnaire qui nous a été accordée au montant de 15 000 \$.

Le conseil demande à l'inspecteur municipal de faire une intervention pour améliorer le ponceau qui se trouve un peu avant la propriété situé au 3441 rang Saint-Alexis.

7. Dépôt des écritures de journal général du mois d'août 2012

La directrice générale dépose aux élus les écritures du journal général du mois d'août 2012, tel que demandé par le vérificateur.

8. Rapport d'inspection des bornes incendie

L'inspection annuel des bornes incendie a été faite jeudi le 30 août dernier, Monsieur Éric Joseph déposera sous peu le rapport d'inspection dans le cadre de la Loi sur la sécurité incendie; ce rapport sera remis aux membres du conseil. Le rapport nous permettra de valider les pressions dynamiques et statiques et de savoir s'il y a des anomalies constatées. Déjà une anomalie importante a été mentionnée à l'inspecteur municipal, la bride de sécurité de la borne no. 7 (530 rue de l'Église) a une fissure majeure; les pièces de remplacement sont déjà commandées. Le rapport sera remis à l'inspecteur municipal qui fera les interventions qui s'imposent.

9. Réseau d'égout municipal – rang Saint-Alexis Ouest

La directrice générale mentionne au conseil municipal, puisqu'il nous avait déjà été demandé, s'il était envisagé de prolonger le réseau d'égout dans le rang Saint-Alexis Ouest jusqu'au 3721 (soit avant l'Abattoir Massicotte), que l'inventaire des installations septiques a permis d'identifier qu'il n'y avait que 5 propriétés visées par la demande de mise aux normes. En effet, sur quinze (15) propriétés, seulement cinq (5) n'auraient pas d'installations septiques conformes à ce jour; mais déjà deux propriétaires ont actuellement entrepris le processus de mise aux normes de leurs installations.

10. Rénovations – Salle Édifice municipal

La directrice générale soumet au conseil municipal, un tableau pour les travaux réalisés et à réaliser dans la salle de l'Édifice municipal, soit la réfection des colonnes et des marches. Après plusieurs démarches, il est proposé un produit intéressant pour faire la finition des marches, soit un revêtement de sol souple de vinyle fixé sur un caoutchouc (marque : Allure), ce produit est de qualité commerciale et il est en bande de 12 po x 36 po qui serait installé avec de la colle contact; cela donne un effet de céramique. Le conseil est d'accord avec ce produit, l'ayant vu et examiné, puisque la directrice générale en a apporté une boîte.

Résolution 2012-09-112

CONSIDÉRANT QUE nous devons terminer les travaux relatifs à la rénovation des marches de la salle de l'Édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs solutions ont été envisagées pour la finition des marches, soit en tuiles, en bois francs, etc. et que les soumissions reçues se sont avérées onéreuses;

CONSIDÉRANT QU'il est suggéré d'installer un revêtement de sol souple de vinyle fixé sur un caoutchouc de couleur chocolat (marque : Allure), produit de qualité commerciale, installé avec de la colle contact;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du coût de ces travaux totalise la somme d'environ 1200.00 \$ taxes incluses, pour le revêtement souple, la colle, le contreplaqué et le nez de palier de finition en aluminium;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'achat des matériaux tel que ci-dessus afin de compléter les travaux de rénovations des marches de la salle communautaires.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Loyer du 660-A rue principale

La directrice générale informe le conseil, qu'elle a fait visiter le logement à quatre personnes depuis les deux dernières semaines, une annonce a aussi paru récemment dans le Bulletin des Chenaux, deux personnes sont intéressées à le louer. Elle mentionne que l'audience a eu lieu le 28 août à la Régie du Logement et que d'ici deux semaines nous recevrons le jugement. La locataire en cause a quitté les lieux depuis 3 semaines, laissant deux meubles et quelques débris, il sera donc possible de louer ledit logement pour le 1^{er} octobre prochain. Elle soumet au conseil les noms des personnes intéressées, le conseil adopte donc la résolution ci-dessous. Le logement aura besoin d'être lavé et certains plafonds (cuisine et salon) ont aussi besoin d'être repeints, étant très jaunés et défraîchis, le conseil autorise l'inspecteur-municipal à faire ses travaux.

Résolution 2012-09-113

CONSIDÉRANT QUE des annonces ont été publiées dans le bulletin municipal, le Bulletin des Chenaux et sur les babillards de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes sont venues visiter le logement attenant à l'édifice municipal et que deux sont intéressées à le louer;

CONSIDÉRANT QUE le futur locataire connaît l'usage communautaire de la bâtisse;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de louer le logement à monsieur Luc Bureau;

QUE le coût du logement est de 400 \$ mensuellement, chauffé, éclairé, l'eau chaude fournie avec 2 places de stationnement;

QUE le bail débutant le 1^{er} octobre 2012 se terminera au 1 juillet 2013, renouvelable si désiré.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Questions diverses

a. Usage du camion municipal

La directrice générale informe le conseil, que l'inspecteur municipal veut faire usage du camion municipal pour se déplacer matin, midi et soir de la maison à son travail; le camion serait en permanence à sa propriété. Le kilométrage quotidien est de 25.2 km par jour, soit 126 km / 5 jours. Le camion est un GMC 1998, il a 15 ans et il a 148 379 kilomètres. Une vérification a été faite auprès de d'autres municipalités, afin de connaître les différentes politiques et une vérification a aussi été faite auprès de la firme comptable. Si nous permettons l'usage d'un bien public, il devrait être tenu un registre du kilométrage et pour l'employé cela deviendrait un avantage imposable aux deux paliers gouvernementaux. Après discussion, le conseil n'a aucune objection à ce que l'inspecteur municipal utilise le camion mais uniquement pour les besoins municipaux.

Résolution 2012-09-114

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal demande d'utiliser le camion de la municipalité, pour se déplacer de la maison à son travail, puisqu'il doit revenir en soirée et le week-end lorsqu'il y a des situations particulières et des urgences, étant le seul employé permanent de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal aurait le camion en permanence à sa propriété situé au 3211 rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal est à l'emploi de la municipalité depuis 1985, soit vingt-sept années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère, que si l'inspecteur municipal a le camion à sa propriété cela facilite la rapidité d'intervention et améliore les services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un tel usage est souvent autorisé dans d'autres municipalités incluant le territoire de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été dûment informé par la directrice générale;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'inspecteur municipal, Luc Normandin, à utiliser dans le cadre de ses fonctions, le camion municipal pour se déplacer de sa maison à son travail et l'autorise ainsi à conserver ledit camion à sa propriété, conditionnellement à ce que le camion ne serve uniquement qu'aux services municipaux et qu'il ne soit utilisé d'aucune manière pour un usage personnel.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. Fabrique St-Luc / travaux garage

Monsieur Jacques Lefebvre, président de la Fabrique, mentionne au conseil que le perron de l'église a été peinturé, avec un enduit acrylique coloré pour surface de béton. Il leur reste un gallon de ce produit, ainsi que du scellant (qui doit être appliqué après l'enduit) et il nous offre ces produits; afin que la municipalité peinte le perron du 600 de l'Église. En échange, la Fabrique demande à ce que soit restauré les portes du garage, par l'inspecteur municipal, la Fabrique fournira la peinture et les quelques morceaux de bois à remplacer. Le conseil est d'accord avec ces suggestions de travaux et il autorise l'inspecteur municipal à faire tous ces travaux.

13. Période questions

Deux jeunes citoyens de la municipalité ont posé des questions en regard de la restauration et de l'entretien de la patinoire.

14. Résolution 2012-09-115

Clôture de la séance

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil lève la séance à 20 h 45.

Jean-Claude Milot, Maire

Manon Shallow, dir. gén. & sec.-trésorière